

CONSTRUIRE ENSEMBLE

Pays de Fayence

Le Courriel de l'Association Construire Ensemble l'Intercommunalité
N°10 – Octobre 2007

Le Conseil d'Administration de C.E.I. s'est réuni le 24 septembre pour faire le point et établir son programme d'action pour les mois à venir. Il s'agit pour l'essentiel de tenir les engagements que nous avons pris devant vous lors de notre dernière assemblée générale en Février à Montauroux.

*Nous avons lancé le chantier de **diffusion du document** « **proposition pour un projet de développement durable** » dont vous aviez reçu copie et qui a été approuvé en assemblée générale. Il sera très prochainement adressé aux responsables élus ou techniques du Conseil régional, du Conseil général, de la Communauté de Commune et des huit communes du canton. Il sera également envoyé aux représentants de l'État, Préfet, sous-Préfète, directeurs des administrations concernées ainsi qu'aux organisations professionnelles, patronales et syndicales, aux principales entreprises du canton, aux associations, à la presse, etc. Il sera par ailleurs hébergé sur un site internet en format téléchargeable.*

*Parallèlement, nous travaillons avec un professionnel de la communication à la réalisation d'un **petit document destiné au grand public**, exposant en termes accessibles les principaux défis que, selon nous, la Communauté de Communes devra rapidement relever dans le cadre d'un projet de territoire. L'organisation et le fonctionnement de notre petit territoire si convoité et si malmené, la maîtrise de son évolution à moyen et long terme, la correction de ses graves déséquilibres, la préservation de son patrimoine naturel et culturel, sont des tâches lourdes et complexes qui nécessitent cependant l'adhésion de tous les habitants dans leur diversité. Et il n'y aura pas d'adhésion à un quelconque projet sans explications, sans information, sans concertation.*

*Enfin, comme nous nous y sommes engagés, nous rencontrerons chaque liste candidate aux prochaines municipales (Mars 2008) et nous demanderons à chacune d'entre elles de se positionner de manière claire sur **une dizaine d'engagements concrets à réaliser ou mettre en chantier dans le cadre de la Communauté de Communes**, pendant leur mandat. Rappelons en effet que les dirigeants de celle-ci sont désignés par chaque Conseil Municipal. Les élections municipales comportent donc un **fort enjeu intercommunal** qui ne se confond pas (surtout pas !) à la promesse de faire de sa commune le leader du Pays de Fayence. Les électeurs sauront bien faire comprendre à ceux qui se présentent à leurs suffrages que le temps de la compétition, de la concurrence ruineuse entre villages est révolu car contraire non seulement à l'intérêt du Pays de Fayence mais à celui des villages qui le composent. Ils y ont déjà trop perdu de leur identité et de leur capacité d'agir.*

Appel aux adhérents :

Faites-nous connaître **la (les) question (s) que vous souhaiteriez nous voir poser** aux candidats aux élections municipales de Mars prochain, **les engagements sur lesquels vous souhaiteriez les voir se prononcer** dans le cadre de l'intercommunalité. Votre Conseil d'Administration en sélectionnera une dizaine, les plus fréquemment citées et les plus pertinentes au regard de l'avenir de notre canton, et s'engage à diffuser les réponses des candidats.

• **L'annulation du P.O.S. de la commune de Fayence.** La Cour Administrative d'Appel de Marseille a récemment annulé les modifications du Plan d'Occupation des Sols de Fayence, votées en 2001, pour cause d'irrégularités et d'insuffisances en particulier dans le rapport de présentation. Le Conseil municipal ayant renoncé à porter le litige devant le Conseil d'État, Le P.O.S. en vigueur redevient donc automatiquement celui de 1991. Du document d'information adressé à tous les habitants mais rédigé dans un jargon technico-juridique difficilement accessible aux non spécialistes, il semble ressortir que la municipalité étudie la possibilité de relancer la procédure d'approbation et de contrôle de légalité, sur la base du document annulé, en se contentant de

supprimer ou de modifier les paragraphes ayant motivé l'annulation.

Nous regrettons vivement, une nouvelle fois, le retard de nos communes à remplacer leurs P.O.S., peu à même d'intégrer les nouveaux enjeux du développement durable, par des Plans Locaux d'Urbanisme. Nous privant par là même d'un « dialogue » qui aurait pu être très fécond avec le Schéma de Cohérence Territoriale, qui concerne, lui, l'ensemble du territoire de notre Communauté de Communes. Que d'occasions ratées par absence de volonté politique et par l'étroitesse d'une vision constamment limitée dans l'espace et dans le temps...

• **Création de logements locatifs sociaux à Tourrettes.** Félicitations à la commune de Tourrettes qui vient de réaliser un petit programme de 24 logements locatifs aidés avec un montage juridico-financier assez exemplaire. Cette offre est certes insuffisante pour répondre aux besoins locaux, mais elle a le très grand mérite d'exister. On ne peut d'ailleurs attendre d'une commune qu'elle résolve à elle seule le grave déséquilibre du logement dans notre canton.

À l'argument des Maires qui considèrent qu'ils n'ont pas à faciliter la construction de logements aidés pour permettre aux services de l'État d'y envoyer tous les cas sociaux en provenance des zones urbaines, le nouveau Préfet du Var a répondu avec une grande opportunité en proposant de leur déléguer son propre quota d'attribution (cf. Var Matin du 18/9). En dépit d'énormes besoins, faute de projets, les moyens dégagés par l'Etat pour le logement aidé dans le Var n'ont été consommés que partiellement cette année ! Et l'intervention de l'Établissement Public Foncier Régional pour l'acquisition des terrains est rarement (jamais ?) sollicitée par nos élus locaux. Des outils techniques et financiers existent, encore faudrait-il avoir la volonté de les utiliser.

C'est ainsi que les programmes de construction dans notre canton concernent quasi exclusivement des résidences de haut de gamme, plutôt calibrées pour répondre à une demande externe de résidences secondaires, parfois défiscalisées, ce qui est un comble, et comportant bien entendu nombre de piscines alors que la ressource locale en eau pose chaque été de graves problèmes. Outre l'aspect social de ces dérives, c'est oublier que même les familles aisées ont besoin de services (enseignement, commerces, services à domicile...), lesquels fonctionnent avec des humains... qui ne couchent pas sous le Pont de Siagne. C'est oublier aussi que les entreprises locales ont du mal à recruter ou à conserver du personnel si celui-ci ne peut pas se loger et que de nouvelles entreprises peuvent renoncer à s'implanter ici si la question du logement est trop difficile à résoudre.

Nous attendons désormais de la Communauté de Communes, puisqu'elle détient désormais une part importante de la compétence en matière d'habitat et de logement, qu'elle définisse le plus rapidement possible un Plan Local de l'Habitat (PLH) adapté aux besoins.

• **Nouvelles menaces sur le terrain d'aviation ?** Des rumeurs courent concernant l'installation de petits ateliers de production, dans le domaine de l'aviation légère, sur le terrain d'aviation de Fayence-Tourrettes. Sont-elles fondées ? Certes, il est de notre intérêt que de nouvelles activités économiques s'implantent localement. Mais le lieu est-il bien choisi ? Dans un contexte de pression foncière grandissante, ces installations, si elles se confirmaient, ne risqueraient-elles pas de menacer, à terme, l'existence même de ce terrain et de son activité phare ? Seraient-elles au contraire une garantie durable que ce site ne serait pas, à terme, sacrifié pour construire de nouvelles résidences secondaires avec piscines ? N'y a-t-il pas, dans notre canton d'autres emplacements, d'autres zones artisanales disposant encore de place pour de petites entreprises de production ? Nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour tenter de répondre à ces questions. Notons simplement que l'absence habituelle de transparence et de concertation dans les choix qui déterminent l'évolution de notre canton légitime nos inquiétudes et nos questions, même au stade de la simple rumeur.

• **Une manifestation le 28 octobre pour la défense du Vallon des Fréyères :** plusieurs associations locales se sont émues du projet de la commune de Montauroux de créer une décharge de déchets inertes (gravats, gravois, etc.) dans un site protégé au titre de la directive « Natura 2000 ».

À notre connaissance, il existe déjà deux sites accessibles aux matériaux dits « de classe 3 » (matériaux inertes) pour les artisans et particuliers du Pays de Fayence, dont l'un récemment créé sur la commune de Tourrettes, est

loin d'être saturé. S'il s'avère que la création d'une nouvelle installation de ce type dans notre canton est absolument nécessaire, ce qui reste à prouver, cette décision ainsi que le choix de l'implantation tout comme les conditions d'accès nécessaires à la résorption des décharges sauvages, auraient dû donner lieu à une concertation intercommunale. En outre, la décision de l'implanter dans le périmètre d'une zone de protection au titre de Natura 2000, en milieu karstique, entraînant des risques de pollution de la ressource d'eau potable de la Siagne a été prise sans concertation avec les communes du SIIVU. Le début de sa mise en œuvre comporte de nombreuses irrégularités, sans parler des dépôts de composition et de provenance inconnues réalisés récemment sur l'accès à ce site et qui ont récemment inquiété les élus des Alpes Maritimes concernés par le SIIVU de la Siagne... Devons-nous croire que le Maire de Montauroux et Président de la Communauté de Communes ait pu accorder une quelconque forme d'autorisation à de tels dépôts illégaux ?

M. le Préfet du Var et Mme la sous-Préfète de Draguignan, alertés par les associations à l'origine de cette protestation (Le Clos et l'A.C.P.E.) ne semblent pas pour le moment s'émouvoir de ce projet.

Le Conseil d'Administration de C.E.I. a donc décidé de s'associer à la manifestation prévue le 28 octobre prochain pour exiger l'arrêt de cette implantation et demander qu'une concertation s'engage entre toutes les parties concernées tant sur le principe de sa création que sur le choix de l'implantation.

Nous appelons donc tous nos adhérents à nous retrouver le 28 octobre à 11 h 30 sur le parking situé en face de l'entrée du Domaine de Tournon, sur le RD 562. Venez nombreux.

Pour plus d'information, consulter *La Lettre de Montauroux et du Canton*, ainsi que les sites suivants : www.lepoilalervers.blogspot.com <<http://www.lepoilalervers.blogspot.com>> ou www.paysdefayence.blogspot.com <<http://www.paysdefayence.blogspot.com>> , un périodique local et deux « blogs » bien documentés, à lire ou visiter régulièrement.

**Construire Ensemble l'Intercommunalité – 323 Chemin de la Libération – 83440
FAYENCE – intercompf@orange.fr**